

**RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2013**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE SEINE MARITIME**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule. la commission de surendettement de SEINE-MARITIME est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Par rapport à 2012, l'année 2013 se caractérise par une légère augmentation du nombre de dossiers déposés (+1,8 %), supérieure à celle observée au niveau national (+ 0,95 %) mais qui reste à un niveau inférieur à celui de 2011 (- 6 %). La progression en 2013 est plus marquée sur ROUEN (+ 2,6%). La proportion de re-dépôts de dossiers est en légère augmentation et toujours à un niveau élevé.

Recevabilité et orientation

Orientation : Dans 99 % des cas, les dossiers sont orientés dans le délai de 3 mois ; 68 % des dossiers sont orientés vers une procédure amiable ; 32 % vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans LJ. Sur un an, on note + 3 % en procédure amiable par rapport aux mesures de rétablissement personnel.

Le taux de dossiers arrêtés avant l'orientation est toujours situé à un niveau bas (9,26 %) alors même que le nombre de dossiers déclarés irrecevables a augmenté de 9 % en 2013

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L..331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

Le taux de solutions amiables (nombre de plans conclus sur le nombre de dossiers traités) est en légère augmentation de 0,4 %

Le nombre de mesures imposées recommandées par rapport au nombre de dossiers traités est en baisse de 1,7 %

Le nombre de dossiers traités par les commissions est en baisse de 9 % sur 2013

Mesures pérennes et mesures provisoires

Le taux de plans comportant des mesures de report est plus élevé que la moyenne du réseau

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

La commission et/ou son secrétariat ont participé à 2 réunion(s) de concertation (1 à DIEPPE, 1 à ROUEN) avec les juges et/ou les membres des greffes.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires des réunions mensuelles de la CCAPEX (pour DIEPPE et ROUEN) ou participé à 6 réunions de la CCAPEX (pour LE HAVRE).

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré 7 sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 47 travailleurs sociaux.

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Le HAVRE a rencontré l'UFC QUE CHOISIR

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Réunion entre le directeur de ROUEN et la présidente de l'UNCCAS à la mairie de ROUEN suite à la convention de partenariat.

Une session d'information auprès des étudiants de l'IFEN (Institut de Formation d'Éducateurs de Normandie) au Havre.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- Difficulté lors de l'élaboration des mesures imposées ou recommandées de ne pas pouvoir reconduire les plans d'attente proposés en phase amiable ; le but étant d'apurer entièrement la situation du débiteur, il n'est possible que de proposer un plan avec effacement ou une suspension d'exigibilité des créances.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- Les PRP successives : les débiteurs qui redéposent des dossiers après avoir eu une PRP car ils ne peuvent faire face à leurs charges courantes.
- Difficultés pour les débiteurs de respecter les plans mis en place sans un réel suivi social et budgétaire

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- Quelques cas de banquiers teneur de compte, qui dès la recevabilité du dossier, suppriment l'autorisation de découvert ; les autorisations de prélèvements sont rejetées et les débiteurs ne peuvent plus régler leurs factures le mois suivant.
- Les créanciers qui refusent des moratoires de 24 mois, des abandons de créances, qui demandent des plans d'attente de 36 mois pour voir l'évolution de la situation du débiteur
- Dans le cas de conservation du bien immobilier, un créancier immobilier n'accepte une mensualité d'attente du prêt immobilier que si la vente du bien est demandée
- Difficultés entre les déclarations de créances à l'amiable et la réactualisation des créances faites par les établissements de crédit à l'ouverture de la phase de recommandation qui comporte des différences ne correspondant pas toujours aux calculs d'intérêts ou de frais.
- Les créanciers Energie qui ne répondent pas à la déclaration de créances ni au projet de plan
- Les bailleurs : refus du moratoire s'ils ont pris un accord de règlement des arriérés de loyer avec le locataire, ils veulent le maintien d'une mensualité

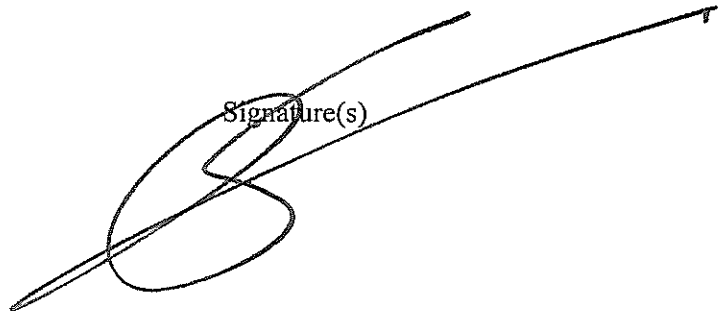
Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

- La pression des huissiers sur les débiteurs ne baisse pas

Date

12/08/2014.

Signature(s)

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	2013	2012	Variation 2013/2012 en %
Dossiers déposés (<i>en nombre</i>)	6 222	6 113	1,78%
Dont proportion de redépôts (en%)	43%	42%	
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (<i>en nombre</i>)	5 759	5 905	-2,47%
- Dossiers recevables (1)	5 489	5 646	-2,78%
- Dossiers irrecevables (A)	302	277	9,03%
Décisions d'orientation des Commissions (<i>en nombre</i>)	5 833	6 013	-2,99%
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	1 873	2 089	-10,34%
- vers une procédure amiable	3 960	3 924	0,92%
Mesures de rétablissement personnel (<i>en nombre</i>) (B)	1 824	2 037	-10,46%
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	1 808	2 015	-10,20%
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	16	22	-27,27%
Phase amiable (<i>en nombre</i>)	3 754	3 969	-5,42%
- Plans conventionnels conclus (C)	1 944	2 103	-7,56%
- Constats de non accord entérinés	1 810	1 866	-3,00%
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (<i>en nombre</i>)	1 545	1 695	-8,85%
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (<i>en nombre</i>) (D)	1 536	1 810	-15,14%
- Mesures imposées élaborées	831	1 023	-18,77%
dont mesures de suspension d'exigibilité	469	531	-11,68%
Mesures recommandées élaborées	705	787	-10,42%
Dossiers clôturés toutes phases (<i>en nombre</i>) (E)	843	909	-7,26%
Dossiers traités par les Commissions (<i>en nombre</i>) (A+B+C+D+E)	6 526	7 175	-9,05%
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (<i>en nombre</i>)	68	80	-15,00%
Recommandations homologuées par les juges (<i>en nombre</i>)	2 258	2 026	11,45%

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	9.26%	9.84%	11.98%
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	28.12%	27.65%	28.40%
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	29.79%	31.68%	27.50%
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	23.54%	22.13%	24.35%
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	9.3%	8.70%	7.77%
Données complémentaires sur les décisions de recevabilité et d'orientation			
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	5.24%	6.05%	7.71%
Part des dossiers examinés pour orientation et orientés en rétablissement (en%)	36.63%	35.86%	39.41%

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

2013 – DONNEES DE LA COMMISSION

Type de dettes	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	146 009.50	5 055	25 797	79.50	28 884.18	92.09	5.10
Dettes immobilières	41 435.39	434	864	22.56	95 473.24	7.91	1.99
Dettes à la consommation	100 745.60	4 704	21 077	54.86	21 417.01	85.70	4.48
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	3 828.51	3 100	3 856	2.08	1 235.00	56.48	1.24
Dettes de charges courantes	21 403.22	4 400	18 324	11.65	4 864.37	80.16	4.16
Autres dettes	16 239.89	3 017	6 568	8.84	5 382.79	54.96	2.18
Endettement global	183 652.60	5 489	50 689	100.00	33 458.31	100.00	9.23

2013 – DONNEES DE LA REGION

	Encours des dettes (en milliers d'€)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global (en%)	Endettement moyen (en €)	Dossiers concernés (en %)	Nombre moyen de dettes (en unité)
Dettes financières	251 320.60	7 629	40 104	81.85	32 942.79	92.51	5.26
Dettes immobilières	88 020.41	864	1 754	28.67	101 875.50	10.48	2.03
Dettes à la consommation	157 485.20	7 107	32 469	51.29	22 159.17	86.18	4.57
Dettes financières diverses (dont soldes débiteurs)	5 814.97	4 649	5 881	1.89	1 250.80	56.37	1.27
Dettes de charges courantes	32 773.02	6 594	27 354	10.67	4 970.13	79.96	4.15
Autres dettes	22 959.71	4 442	9 829	7.48	5 168.78	53.86	2.21
Endettement global	307 053.30	8 247	77 287	100.00	37 232.12	100.00	9.37